

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 08 octobre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le huit octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le deux octobre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°3 : 32

Du point n°3 au point n°32 : 34

A partir du point n°33 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point n°1 au point n° 32 : 6

A partir du point n° 33 : 5

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°3 : 38

Du point n°3 au point n°32 : 40

A partir du point n°33 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVARQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°4), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°4), Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°32), Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donnée à Mme BEURAERT Martine

M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique jusqu'au point n°32

M.DEHAENE Michel, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothee

M.DELABRE Aimé, pouvoir donné à M.VANECLOO Serge

Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard

M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe, jusqu'au point n°3

M.BROUTEELE Philippe, à partir du point n°33

Mme DE SWARTE Marie-Dominique, jusqu'au point n°3

Mme DEBAISIEUX Nathalie

Mme DERONNE Véronique, à partir du point n°33

M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe

Délibération n°2024D156 – Finances, Mutualisation, Transferts de Charges - Désignation d'un délégué suppléant de la CCFL au sein du Pôle Métropolitain des Flandres.

Le Président expose au Conseil :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L. 2121-33, L. 5211-1, L.5711-1 et L.5721-2 ;

Vu les délibérations de principe, du 8 décembre 2016, de la Communauté de communes Flandre Lys et de la Communauté de communes de Flandre Intérieure, s'accordant sur la constitution d'un Pôle Métropolitain intégrant le périmètre des deux intercommunalités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 portant création du syndicat mixte « Pôle métropolitain des Flandres » ;

Vu les statuts du syndicat mixte du « Pôle Métropolitain des Flandres » ;

Vu la délibération n°2020D024 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Considérant que le Pôle Métropolitain est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévues aux articles L.5711-1 du CGCT et suivants ;

Considérant que par délibération n°2020D024 en date du 30 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de six délégués titulaires et six délégués suppléants représentant la CCFL au sein du syndicat mixte Pôle Métropolitain des Flandres ;

Considérant qu'en raison du décès de Monsieur Jean DELVALLE, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué suppléant au sein du Pôle Métropolitain des Flandres ;

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire a la possibilité, si l'unanimité des membres en décide ainsi, de ne pas recourir au vote au scrutin secret pour procéder à la désignation de ses membres ou de délégués, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé aux membres du Conseil de :

- NE PAS RECOURIR au scrutin secret suivant les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT,
- ELIRE un délégué suppléant au sein du Pôle Métropolitain des Flandres, suite au décès de Monsieur Jean DELVALLE,

La proposition de procéder à l'élection, par vote uninominal à main levée, du délégué suppléant du Pôle Métropolitain des Flandres, est retenue par l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président fait appel des candidatures.

Est candidat :

- Monsieur Eric LABERGERIE

Résultats :

Votants : 40

Blancs : 0

Nuls : 0

Exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 14/10/2024



ID : 059-245900758-20241008-2024D156-DE

Délégué suppléant	
Monsieur Eric LABERGERIE	40 Voix

Monsieur Eric LABERGERIE est élu délégué suppléant de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au Pôle Métropolitain des Flandres.

A La Gorgue le 08 octobre 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe PRUVOST

Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 14/10/2024



ID : 059-245900758-20241008-2024D156-DE